

Création d'une cotisation sportive facultative.

Conseil d'administration du 4 avril 2016

Délibération 2016/04/CA-056

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu la délibération n° 2010/06/091 du Conseil d'administration du 7 juin 2010 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident :**

Article 1 :

**De créer une cotisation sportive facultative d'un montant de 15 € proposée aux étudiants au moment de leur inscription administrative, destinée à contribuer à la maintenance des installations sportives de l'UPS afin de permettre aux étudiants d'enrichir leur parcours universitaire par la pratique libre d'activités physiques, sportives et artistiques sur le campus.**

Article 2 :

**D'exonérer les étudiants boursiers de cette cotisation. Seuls les étudiants devenus boursiers après leur inscription administrative peuvent demander le remboursement de cette cotisation.**

Article 3 :

**D'abroger la précédente délibération sus-visée.**

Toulouse, le 4 avril 2016  
Le Président,



  
Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0